

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article626>



9 décembre Journée de la laïcité

- Administratif - Notes, Circulaires & formulaires -

1 La France est une République indivisible, unique, démocratique et laïque. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens et de tous les citoyens, sans distinction de territoire. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République est une démocratie de répartition des rôles et de l'Etat. Elle se fonde sur le principe de laïcité, qui assure le respect de toutes les religions et de tous les citoyens.

• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites des lois.

4 La laïcité permet l'existence de la République, en conciliant la liberté de l'école avec l'égalité et la fraternité de tous, en la rendant laïque et ouverte.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de toutes les religions.

6 La laïcité de l'école est une valeur fondamentale de la République. Elle assure l'égalité de tous les élèves, sans distinction de territoire. Elle garantit le respect de toutes les religions et de tous les citoyens, sans distinction de territoire.

7 La laïcité assure aux élèves de tous les territoires une éducation de qualité, sans aucune distinction de territoire.

8 La laïcité permet l'existence de la République, en conciliant la liberté de l'école avec l'égalité et la fraternité de tous, en la rendant laïque et ouverte.

9 La laïcité garantit le respect de toutes les religions et de tous les citoyens, sans distinction de territoire. Elle assure l'égalité de tous les élèves, sans distinction de territoire.

10 La laïcité assure aux élèves de tous les territoires une éducation de qualité, sans aucune distinction de territoire.

11 Les personnels ont un devoir de neutralité religieuse. Ils ne peuvent pas manifester leurs convictions religieuses ou politiques dans les établissements scolaires.

• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •

12 Les enseignants sont laïques. Ils ont le devoir de garantir une éducation de qualité à tous les élèves, sans aucune distinction de territoire. Ils assurent la libre expression de leurs convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites des lois.

13 Ils ne peuvent pas manifester leurs convictions religieuses ou politiques dans les établissements scolaires.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des élèves doivent être compatibles avec la liberté de conscience et la neutralité religieuse de l'école. Le port de signes ou tenues par lesquelles les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Les enseignants et tous les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

Date de mise en ligne : dimanche 26 novembre 2017

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits

réservés

Le ministère s'inscrit dans les commémorations annuelles de la journée du 9 décembre, journée anniversaire de la loi de 1905 portant séparation de l'Église et de l'État. Cet anniversaire fournit l'occasion de rappeler l'importance d'une pédagogie de la laïcité, principe fondateur de notre École et de notre République, ainsi que des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui lui sont étroitement liées et que l'École a pour mission de faire partager aux élèves.

Quelques ressources à votre disposition :

- le livret laïcité permet de répondre aux enjeux d'une pédagogie de la laïcité au quotidien et permet de gérer, en renvoyant aux règles juridiques, les difficultés qui peuvent être soulevées par des élèves ou des parents
- des fiches ressources pour le cycle 2 et le cycle 3

D'autres ressources en ligne, sur le site [EDUSCOL](https://www.eduscol.education.fr/).